

Altersécurité infos



Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

www.altersecurite.org
N° 160 - février 2020

Pourquoi Altersécurité infos ?



La santé et la sécurité au travail sont devenues des sujets de préoccupation pour le grand public. Dans ce contexte, les membres de Point Org Sécurité estiment nécessaire d'ouvrir un dialogue durable avec les employeurs et les travailleurs qu'ils assistent et conseillent au quotidien.

Cette démarche repose sur la conviction que la prévention des risques professionnels doit certes s'appuyer sur de solides normes et compétences techniques mais qu'elle est aussi une culture vivante se nourrissant de débats, d'échanges et de retours d'expériences entre chercheurs, experts et acteurs de terrain.

Altersécurité infos se veut un reflet et de ce foisonnement. Au carrefour de disciplines de tous horizons, ce vecteur d'idées entend rendre compte mensuellement des mutations qui transforment nos façons de travailler.

De la sorte, il s'agit bien sûr d'anticiper les changements, de mettre à jour nos savoirs et de questionner nos pratiques pour contribuer, ensemble, à l'amélioration continue des conditions de travail. ■

Point Org Sécurité,
membre du réseau



Éditorial

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES SUJETS PRIORITAIRES POUR LES ÉLUS DU CSE

“Il faut bien faire comprendre à la direction que même si le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) a disparu les sujets restent. On surveille le temps en réunion pour que tous les points santé et sécurité soient bien abordés, ça commence à être calé.” C'est ainsi qu'un élu du personnel résume, à l'occasion d'une récente enquête réalisée par l'Ifop, son sentiment quant au fonctionnement du nouveau Comité social et économique (CSE).

Les questions de santé loin devant les questions de rémunération

De la sorte, il exprime un sentiment très partagé par ses confrères. En effet, pour une large majorité des représentants du personnel interrogés, les sujets à traiter prioritairement au sein des CSE sont “les conditions de travail” (63 %) et “la santé et les risques psychosociaux” (62 %), loin devant “les choix stratégiques de l'entreprise” (47 %), “les enjeux économiques et financiers” (40 %) ou “le management et les rémunérations” (38 %). Si l'on y ajoute les 28 % qui citent d'abord “les questions de sécurité”, on comprend que la santé, la sécurité et les conditions de travail forment bel et bien le principal dossier dont les élus du personnel se sentent investis par les salariés.

La mise en place des CSE, censée être effective au 1^{er} janvier de cette année, suscite dès lors une certaine inquiétude parmi les représentants du personnel en raison de la disparition de l'ancien CHSCT. Quelque 39 % disent redouter “une moins bonne prise en compte des enjeux de santé au travail”. Cette appréhension arrive en tête, à jeu égal avec des considérations plus politiques ou organisationnelles comme “l'affaiblissement du poids des représentants du personnel face à celui de la direction” ou “l'accroissement de l'investissement temps nécessaire pour les élus”.

La prévention des risques, levier de performance

Pour conjurer le risque d'une moindre attention portée aux questions de santé et de sécurité, les représentants du personnel affirment déjà s'organiser. “Certains élus rappellent que ceux qui le souhaitent peuvent rester experts de ces sujets : il suffit pour cela aux représentants du personnel de diviser les rôles comme ils l'étaient autrefois entre différentes instances”, souligne l'enquête de l'Ifop. Signe qui ne trompe pas : parmi les formations jugées nécessaires par les élus du CSE pour assurer leur rôle, celles portant sur la santé, sécurité et les conditions de travail sont plébiscitées. Elles sont citées par 68 % des élus interrogés, loin devant celles portant sur “le fonctionnement du CSE” (58 %) ou sur “l'économie” (45 %).

Contrairement à ce que redoutent certains élus, il n'est cependant pas sûr que les directions voient cette attention portée à la santé et à la sécurité d'un mauvais œil. “Nous avons toujours considéré que la santé et la sécurité au travail étaient des sujets à inclure dans le dialogue social, et nous savons, de surcroît, qu'il s'agit de leviers de performance. C'est pourquoi nous nous félicitons qu'ils puissent être désormais traités dans une instance généraliste comme le CSE”, nous confiait récemment un directeur de PME. Et d'ajouter : “Nous n'avons nullement l'intention de mettre hors jeu les élus sur ces questions. Nous voulons au contraire les associer à la politique de prévention des risques que nous définissons chaque année lors de la mise à jour de notre document unique.” Telle est l'opportunité offerte par le CSE : créer une nouvelle dynamique collective sur les questions de santé et de sécurité au travail. ■

(1) “Les élus du personnel et la mise en place du CSE dans les entreprises”, étude Ifop pour SYNDEX, janvier 2020.



Pour 82 % des salariés, l'entreprise est "responsable de leur bonheur"

Les Français attendent décidément beaucoup de leur travail. Selon un récent sondage Ifop, ils seraient 82 % à considérer que "l'entreprise est responsable de leur bonheur". Pas question toutefois d'en déduire qu'il faudrait d'urgence recruter un *chief happiness officer* ou installer un flipper dans la salle de repos... Car les ressorts du bien-être professionnel sont plus traditionnels. Outre l'indispensable rémunération, ils placent en tête "la satisfaction du travail bien fait" (37 %), "la reconnaissance de la valeur de leur travail" (30 %). Enfin, preuve d'un certain bon sens, ils sont 35 % à penser que la raison d'être de l'entreprise, c'est avant tout de "servir ses clients" contre 12 % qui pensent qu'elle a d'abord vocation à "rendre le monde meilleur". Autant de réponses qui tendent à penser que les entreprises soucieuses du bonheur de leurs salariés doivent avant tout leur offrir les conditions nécessaires à l'accomplissement d'un travail de qualité.

Pour aller plus loin : "Bonheur, sens du travail et raison d'être : le regard des salariés français sur l'entreprise", sondage Ifop pour Philonomist, janvier 2020.

► LA CITATION DU MOIS

Pour moi, la Qualité de vie au travail (QVT) ne consiste pas à proposer un baby-foot ou des cours de yoga... même si ça peut y participer. La QVT, c'est d'abord offrir à nos salariés des conditions de travail optimales. Pour aborder la prévention des risques professionnels, il fallait une vision globale des risques dans nos 289 établissements français. J'ai donc commencé par m'intéresser au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). [...] Le DUERP doit être le point de départ d'un plan d'action de la prévention des risques professionnels. //

Caroline de Andrade, responsable "qualité de vie et handicap" du groupe de gestion hôtelière AccorInvest, Travail & Sécurité, n° 813, février 2020.

PME : près d'un patron sur cinq en risque de burn-out



Selon une étude récemment publiée par la *Revue française de gestion*, quelque 17,5 % des patrons de PME seraient exposés au risque de burn-out⁽¹⁾. Pour ses auteurs, chercheurs en gestion de l'université de Montpellier, la santé des dirigeants d'entreprise représente un double enjeu, à la fois sanitaire et économique.

Depuis de nombreuses années, l'impact du travail sur la santé a fait l'objet de nombreuses études. Mais, comme le remarquent Olivier Torrès et Charlotte Moysan-Kinowski, les dirigeants de PME sont le plus souvent exclus de ses recherches, pour la simple raison que, n'étant fréquemment pas salariés, ils ne sont pas suivis par la médecine du travail. Pour remédier à cette lacune, ces chercheurs à l'université de Montpellier ont lancé une vaste enquête visant à déterminer leur risque de faire un burn-out.

35 % des artisans menacés de burn-out

Près de 6.000 patrons de PME de tous secteurs et de diverses tailles ont répondu aux questions de l'échelle BMS-10 (*Burn-out Measure Short version*) utilisée pour détecter les cas de burn-out. Le choix de cet outil s'explique par le fait qu'il se penche plus particulièrement sur le critère de l'épuisement. Or, un consensus se dégage parmi les experts pour voir dans l'épuisement émotionnel, mental et physique "le premier signe d'un burn-out à venir". Ce questionnaire est donc particulièrement adapté pour détecter les travailleurs qui risquent le burn-out sans avoir encore basculé.

Or, les résultats recueillis démontrent que, contrairement à un cliché répandu, le burn-out n'est pas réservé aux travailleurs en situation de subordination hiérarchique. En effet, 17,5 % des patrons de PME interrogés présentaient un risque de burn-out. Et des niveaux alarmants sont relevés chez les artisans (35,3 %), les agriculteurs (35,2 %) et les experts-comptables (30,2 %). Ils s'expliquent parfois par des facteurs spécifiques à certains métiers. L'étude souligne ainsi les effets délétères de "l'agribashing" pour les agriculteurs et des "évolutions de la législation" pour les experts-comptables. Un exemple : parmi les experts-

comptables et commissaires aux comptes d'Ile-de-France, plus de 70 % déclarent se sentir menacés par "l'instabilité législative".

Un enjeu économique majeur

Olivier Torrès et Charlotte Moysan-Kinowski considèrent que le stress des patrons de PME "doit devenir un enjeu de santé publique car l'impact d'un burn-out du chef d'entreprise sur sa propre entreprise et sur les emplois afférents est colossal". Plus de 99 % des entreprises françaises étant des PME, "ce sont des centaines de milliers de chefs d'entreprise qui sont directement concernés et des millions d'emplois salariés qui, indirectement, peuvent être fragilisés".

Comment relever ce défi ? Président d'Impact Prevention⁽²⁾, une société spécialisée dans la prévention des risques psychosociaux, Philippe Mège estime que ce problème exige avant tout un effort de formation des personnes concernées. "La plupart des dirigeants et des managers sont hélas incapables de détecter les signes avant-coureurs d'un épuisement professionnel ni pour eux-mêmes ni pour leurs collègues parce qu'ils n'ont pas été sensibilisés à ces questions", déplore-t-il.

Cette situation est d'autant plus regrettable que le simple fait d'aborder ces questions avec des professionnels peut conduire à une prise de conscience salvatrice. Ainsi, 65,7 % des patrons de PME ayant participé à l'étude ont affirmé qu'à l'issue de celle-ci, ils avaient "modifié le regard qu'ils portent sur leur santé". Plus spectaculaire encore : 39,8 % des dirigeants employant au moins un salarié admettent "avoir aussi changé de regard sur la santé de leurs salariés". ■

(1) "Dépistage et prévention du risque de burn-out des chefs d'entreprise. D'une recherche académique à une valorisation sociétale", par Olivier Torrès et Charlotte Moysan-Kinowski, *Revue française de gestion*, n° 284, octobre 2019.
(2) www.impactprevention.fr

Dossier

Des chiffres pour sensibiliser au risque routier professionnel



Les accidents routiers professionnels sont la première cause de mortalité au travail, avec près de 500 morts recensés chaque année en France. C'est la raison pour laquelle, au début du mois, le gouvernement a publié, conjointement avec des organismes de mutuelle, *l'Essentiel du risque routier professionnel*, un document présentant les chiffres clefs associés à ce risque afin de sensibiliser les différents acteurs des entreprises.

Plus de 53.000 victimes d'accidents de la route liés au travail

Les accidents de la route sont un risque professionnel majeur. En 2017, année pour laquelle l'ensemble des données est disponible, quelque 53.616 personnes ont été victimes d'un accident de la route lié au travail et 480 sont décédées. 14.000 de ces accidents se sont produits lors d'un trajet de mission, lorsque le salarié est sous l'autorité de l'employeur. Les autres ont eu lieu lors du trajet entre le lieu de travail et le domicile de l'employé.

Plus de 4 millions de journées de travail perdues

En plus des drames humains qu'ils provoquent, ces accidents ont également des conséquences économiques très lourdes pour les entreprises et pour la société. Ainsi, en 2017, ils ont entraîné la perte de pas moins de 4,1 millions de journées de travail en raison des arrêts maladie prescrits, soit l'équivalent de 16.000 salariés qui seraient arrêtés toute l'année ! Les accidents de la route liés au travail sont en effet généralement plus graves que les autres accidents de travail. Ils débouchent en moyenne sur

un arrêt de travail de 77 jours, soit 10 jours de plus que pour les autres accidents du travail.

L'obligation légale d'évaluer le risque routier

Comme le précise l'article L.411-1 du Code de la Sécurité sociale, un accident de la route se produisant lors d'un déplacement accompli par nécessité professionnelle est considéré comme un accident du travail. En effet, bien que le salarié soit alors en dehors des locaux de l'entreprise, il existe toujours entre lui et son employeur un lien de subordination. Le risque routier constitue donc bien pour le salarié en mission est un risque professionnel. Si bien que, conformément aux articles L. 4121-3 et R. 4121-1 du Code du travail, il doit donc faire, comme tout risque professionnel, l'objet d'une évaluation inscrite dans le document unique.

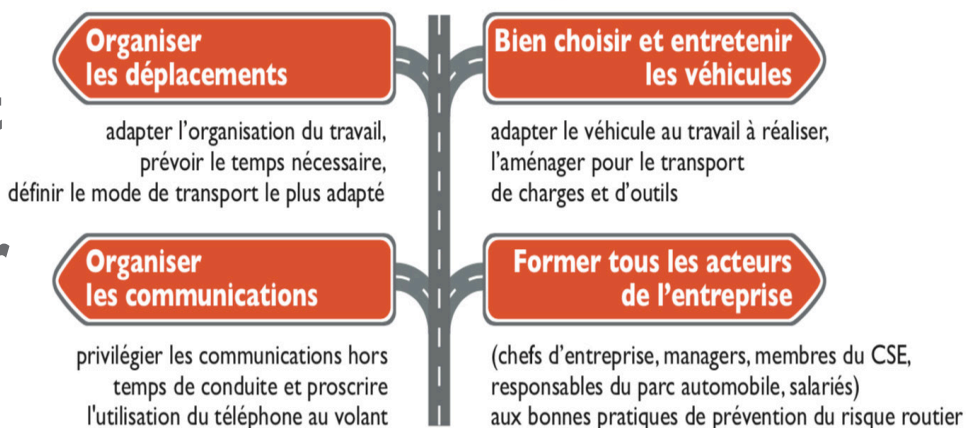
Une priorité nationale et managériale

Le risque routier professionnel a été identifié comme l'un des risques prioritaires du troisième plan santé au travail 2016-2020 et comme une priorité de la politique de la sécurité routière pour la période 2018-2022. En effet, il ne constitue nullement une fatalité et peut faire l'objet d'actions de prévention efficaces de la part des employeurs (voir encadré ci-dessous). ■

Pour aller plus loin : Le document "*L'essentiel du risque routier professionnel*" est téléchargeable sur le site du ministère du travail : www.travail-emploi.gouv.fr. Les entreprises qui souhaitent engager une démarche globale de gestion du risque routier professionnel peuvent aussi contacter la SEPR (Société d'édition et de protection route) qui, depuis plus de 60 ans, conseille les entreprises en matière de prévention routière : www.sepr-route.fr

Quatre axes de management pour prévenir le risque routier professionnel

(Source : "*L'Essentiel du risque routier professionnel*", Ministère du Travail et Ministère de l'Intérieur)



Dans notre bibliothèque

Mois après mois, les experts de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale afin de présenter aux lecteurs d'Altersécurité un panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les leurs. Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment en matière de sécurité et de santé au travail.



CSE : comment s'emparer de la prévention

Revue Santé & Travail, n° 109, janvier 2020, commandable sur www.sante-et-travail.fr.

Pour les auteurs, la disparition des CHSCT et le transfert de ses prérogatives au nouveau CSE ne représente rien moins qu'un "véritable big bang". D'où une question empreinte d'une certaine inquiétude : comment cette nouvelle instance agira-t-elle pour contribuer à prévenir les risques et préserver la santé des travailleurs ? Les réponses apportées pointent des écueils, comme le risque, bien réel, de voir émerger "une instance unique, hypercentralisée, qui les éloigne du terrain". Mais les auteurs s'attachent aussi à proposer des solutions. Ainsi, pour demeurer en prise avec le réel vécu par les salariés, ils suggèrent aux entreprises de s'appuyer sur les "représentants de proximité" prévus par les textes. D'où une conclusion à la tonalité volontariste : "Mettre la prévention primaire à l'agenda du CSE, c'est possible !" ■

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

Directeur de publication : Emmanuel Pochet

Courriel : info@point-org.org - www.altersecurite.org

La ressource du mois :

Métiers au contact des animaux anciens et nouveaux risques

“Vétérinaires, éleveurs, vendeurs en animalerie, soigneurs animaliers... Les professions qui s'exercent au contact des animaux vivants sont souvent exercées par des passionnés”, écrivent les auteurs du dernier dossier de la revue de l'INRS ⁽¹⁾. Pour autant, la passion ne suffit pas toujours à garantir le bien-être professionnel.

Un large éventail de risques traditionnels

En effet, en raison de leur nature très polyvalente et des multiples compétences qu'ils mobilisent, nombre de ces métiers exposent à un très large éventail de risques. “Le risque physique est le plus fréquemment rencontré. Les manipulations et contentions sont à l'origine d'accidents dans les élevages, [...]. Plus de la moitié des accidents recensés auprès des chefs d'exploitations agricoles surviennent dans des élevages. Néanmoins, plus de 40 % des accidents mortels survenus dans des élevages bovins sur la période 2014-2016 ont eu lieu sans que l'animal soit forcément en cause”, précisent les experts.

En effet d'autres activités, comme la distribution d'aliments, le transport des animaux, les soins donnés, peuvent aussi être à l'origine d'accidents du travail. Bien entendu, faut aussi mentionner le risque biologique résultant des

maladies transmissibles de l'animal à l'homme ou encore le risque chimique induit par l'utilisation de médicaments vétérinaires.

Une souffrance psychologique croissante

Mais ce n'est pas tout. En plus de ces risques traditionnels, il faut maintenant compter avec la souffrance psychologique provoquée par les critiques et attaques de plus en plus fréquentes subies par ces professionnels de la part d'activistes cherchant à dévaloriser leurs métiers, notamment au nom de la défense de l'environnement ou des animaux.

“Les professionnels se retrouvent exposés à des insultes, des agressions verbales, voire physiques dans les cas les plus graves. Il arrive qu'ils soient accusés d'être maltraitants ou négligents envers les animaux dont ils ont la charge. À l'image de l'agribashing ambiant qui vise les agriculteurs ou des opérations coup de poing menées envers certains abattoirs ou des boucheries, tout professionnel travaillant au contact d'animaux se retrouve de plus en plus exposé à ces risques”, écrivent les experts de l'INRS. ■

(1) “Les métiers au contact d'animaux vivants.” Magazine Travail & Sécurité, n° 813, février 2020, téléchargeable sur www.travail-et-securite.fr.

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

11, rue Albert 1er - 92210 Saint-Cloud - Tél. : 01 46 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels :

www.point-org.org

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :

Découvrez-la [ici](#) !

La collection complète d'Altersécurité :

www.altersecurite.org